

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 78/06

AFR 54/011/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE

SOUDAN Trois membres du Congrès beja :

Ali Hussain Mohamed Omer (h)

Mohammed Omer (h)

Haroun Mohamed Ali (h)

Londres, le 5 avril 2006

Amnesty International a appris que les trois hommes nommés ci-dessus avaient été arrêtés par les forces de sécurité le 7 mars alors qu'ils se trouvaient chez eux, à Kassala, une ville de l'est du Soudan. Ils appartiennent au Congrès beja, un parti politique qui comprend une faible composante armée. Ali Hussain Mohamed Omer, Mohammed Omer et Haroun Mohamed Ali sont détenus au secret dans la région ; ils n'ont pas été inculpés. Leur lieu de détention est inconnu et ils risquent fortement d'être torturés.

Il semble que les trois hommes observent une grève de la faim depuis le 2 avril, en signe de protestation contre leur maintien en détention.

En vertu de la Loi relative à la sécurité nationale de 1999, les forces de sécurité ont le pouvoir de maintenir des personnes en détention au secret pendant des périodes pouvant aller jusqu'à neuf mois. Selon de nombreux témoignages recueillis par Amnesty International, des personnes ainsi détenues ont été victimes de torture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Congrès beja est l'une des deux composantes du Front de l'Est, un groupe d'opposition armé opérant dans l'est du pays. S'il compte quelques membres armés, il s'agit essentiellement d'une organisation politique qui milite en faveur des droits de la minorité beja. Les Beja, comme d'autres groupes ethniques de l'est du Soudan, estiment qu'ils ont été marginalisés pendant de nombreuses années par le gouvernement central, qui s'est montré incapable de mettre à leur disposition des services pourtant essentiels.

À de multiples reprises, des membres du Congrès beja ont été la cible d'arrestations à caractère politique. En janvier 2005, les forces de sécurité ont dispersé des manifestants, beja pour la plupart, et arrêté de très nombreuses personnes. Plus d'une vingtaine de manifestants ont perdu la vie au cours de ces événements. Ils revendiquaient une part du pouvoir et l'égalité des chances pour la population de la région. Parmi les personnes interpellées, un grand nombre faisaient partie du Congrès beja. La plupart ont été libérées au bout de six mois de détention sans inculpation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par le fait qu'Ali Hussain Mohamed Omer, Mohammed Omer et Haroun Mohamed Ali sont détenus au secret depuis le 7 mars, et priez les autorités de révéler sans délai leur lieu de détention ;

– demandez instamment que ces hommes soient libérés, à moins qu'ils ne soient inculpés, dans les meilleurs délais, d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugés dans le cadre d'une procédure équitable ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'ils ne seront ni torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– priez les autorités de veiller à ce que chacun de ces trois hommes soit immédiatement autorisé à entrer en contact avec sa famille, à bénéficier des services d'un avocat et à recevoir les soins médicaux éventuellement requis par son état de santé.

APPELS À :

Gouverneur de Kassala :

Ibrahim Mahmoud Hamed
Governor of Kassala

Fax : +249 0 411 823099

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Muhammad Ali al-Maradhi
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice, Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 780796 (Veuillez indiquer : "For the attention of the Minister of Justice")

Courriers électroniques : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan

Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*